

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Cahier de recherche - Serie Politique Economique - Cahier n°2 (2006/2)

Deschamps, Robert

Publication date:
2006

Document Version
Première version, également connu sous le nom de pré-print

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Deschamps, R 2006 'Cahier de recherche - Serie Politique Economique - Cahier n°2 (2006/2): Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?' FUNDP - CERPE, Namur.
<<http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe/cahiers/cahiers/cahier02>>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Cahiers de recherche

Série Politique Economique

FUNDP
The University of Namur

Faculty of Economics,
Social Science &
Management

www.fundp.ac.be/facultes/eco

N°2 – 2006/2

Enseignement francophone : qu'avons-nous fait du refinancement ?

R. Deschamps



Centre de recherches en Economie Régionale
et Politique Economique

Document téléchargeable sur www.fundp.ac.be/cerpe
Contact : cerpe@fundp.ac.be

ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE : QU'AVONS-NOUS FAIT DU REFINANCEMENT ?

Robert DESCHAMPS – mars 2006.

I. INTRODUCTION

L'année 2001 a connu une étape importante dans le processus de fédéralisation de la Belgique. Les Communautés ont été structurellement refinancées et les Régions ont vu s'accroître substantiellement leur autonomie fiscale.

La raison principale, mais pas unique, du refinancement des Communautés était le souhait des francophones de voir augmenter les moyens budgétaires à destination de leur enseignement.

Cinq ans plus tard, il peut être utile de faire le point. Quelle est l'ampleur du refinancement de la Communauté française ? De quels moyens budgétaires et humains disposait notre enseignement en 2001 ? Le refinancement a-t-il bénéficié à l'enseignement, et pour quelles utilisations ? Quels engagements de dépenses ont été pris pour l'avenir ? De quels moyens budgétaires la Communauté française disposera-t-elle au cours des prochaines années, compte tenu de ces engagements ?

Voilà des questions qui seront abordées dans cet article. On terminera par quelques réflexions sur des enjeux de notre enseignement et des pistes visant à en améliorer le fonctionnement et les résultats¹.

Les enjeux de l'enseignement sont considérables : il contribue à l'épanouissement personnel des jeunes, il prépare leur intégration dans la vie en société, y compris par le travail, et participe ainsi au développement de l'emploi, de l'activité économique et du bien-être.

Il est primordial que les citoyens participent, par l'impôt, à son financement. Il est tout aussi légitime dans une démocratie que nous nous demandions si les moyens qui lui sont consacrés sont suffisants et bien utilisés, compte tenu de ses finalités. A cet égard, tant pour le niveau du financement que pour les résultats, des comparaisons internationales nous aideront à éclairer les questions.

¹ Cet article reprend des passages de « L'enseignement en Communauté française : enjeu pour l'emploi, perspectives budgétaires, propositions » de Robert DESCHAMPS et Michaël VAN DEN KERKHOVE , 15^{ème} Congrès des Économistes Belges de langue française, novembre 2002, C.I.F.o.P., ainsi que d'une carte blanche de l'auteur « Enseignement francophone : ouvrons les yeux ! », Le Soir, juin 2005.

II. LE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Le financement de la Communauté française a évolué depuis la fédéralisation du pays en 1989. Plusieurs étapes ont balisé cette évolution ; les principales d'entre elles sont : la Loi de financement des Communautés et des Régions de 1989, les accords intra-francophones de 1993 (St Quentin), le refinancement intervenu en 2001 (accords du Lambermont).

Comment était financée la Communauté française et son enseignement avant les changements institutionnels décidés en 2001 ?

Les ressources financières de la Communauté française découlent pour l'essentiel de la Loi de financement des Régions et Communautés (1989), modifiée en 1993. Des moyens supplémentaires lui ont été apportés depuis lors par les Régions wallonne et bruxelloise (via la COCOF).

La principale ressource de la Communauté française (65 % du total) provient du produit de la T.V.A. : les deux Communautés française et flamande perçoivent ensemble en 2001 quelque 382 milliards BEF dont environ 165 milliards BEF vont à la Communauté française. Le total de ce qui est versé aux deux Communautés évolue en fonction de la population de moins de 18 ans dans la Communauté où cette évolution est la plus favorable, et il est lié à l'indice des prix à la consommation; notons qu'il n'est pas lié à la croissance réelle de l'économie (comme nous le verrons, ceci change avec les accords du Lambermont de 2001). Cette somme totale est chaque année répartie entre les deux Communautés en fonction du nombre d'élèves en âge d'obligation scolaire (de 6 à 17 ans) suivant l'enseignement dans chacune des deux Communautés (accords de la St Eloi de 1999) : environ 43 % en Communauté française et 57 % en Communauté flamande en 2001.

La deuxième ressource de la Communauté française (25 % du total) provient du produit de l'I.P.P. : les deux Communautés perçoivent ensemble en 2001 quelque 184 milliards BEF dont environ 65 milliards BEF vont à la Communauté française. Le total de ce qui est versé aux deux Communautés évolue avec l'indice des prix à la consommation et est de plus lié à la croissance réelle de l'économie belge. La somme totale est répartie chaque année entre les Communautés en fonction du rendement de l'I.P.P. dans les deux Communautés : pour la Communauté française, il s'agit de l'I.P.P. perçu en Wallonie et de 80 % de celui perçu à Bruxelles; pour la Communauté flamande, il s'agit de l'I.P.P. perçu en Flandre et de 20 % de celui perçu à Bruxelles. Cette clé est actuellement d'à peu près 34 % pour la Communauté française et 66 % pour la Communauté flamande, très différente de la clé du nombre d'élèves.

Enfin, la Communauté française perçoit jusqu'en 2001 la redevance radiotélévision (près de 11 milliards BEF). Elle reçoit également de l'État fédéral une

intervention financière destinée à couvrir le coût de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers. La Communauté dispose de quelques autres recettes moins importantes.

En plus de ces moyens découlant de la Loi de financement de 1989, et de quelques adaptations en 1993 (accords de la St Michel) et en 1999 (accords de la St Éloi), la Communauté française reçoit une aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale (via la COCOF). En 1993 (accords de la St Quentin), certaines compétences de la Communauté française ont été transférées à la Région Wallonne et à la COCOF sans que tous les moyens budgétaires correspondants aient été transférés en même temps ; la Communauté française a de plus "vendu" pour 40 milliards BEF des bâtiments scolaires à la Région Wallonne et à la COCOF, ce qui lui a fourni des moyens importants pendant quelques années. Depuis, la Région Wallonne et la COCOF acceptent de verser à la Communauté française une aide complémentaire d'au moins 2,400 milliards BEF et 800 millions BEF par an. Ces différentes aides des Régions constituent un refinancement appréciable et durable pour la Communauté française.

Les accords du Lambermont (2001) augmentent substantiellement et modifient structurellement le financement des Communautés.

Le refinancement décidé dans les accords du Lambermont était nécessaire pour les deux Communautés même si les problèmes financiers n'apparaîtraient en Communauté flamande que 4 ou 5 ans après ceux de la Communauté française. Les deux tiers des recettes des Communautés (les recettes TVA à savoir environ 386,5 milliards de francs en 2001) n'étaient pas liés à la croissance économique réelle. Si celle-ci est de 2 % par an, le PIB réel par habitant augmentera de 50 % en 20 ans, de même que le revenu moyen et le pouvoir d'achat par habitant; dans le même temps, l'essentiel des moyens budgétaires destinés à l'enseignement n'aurait pas augmenté. Cette situation serait tôt ou tard devenue intenable pour les deux Communautés.

Le point principal du refinancement des Communautés concerne les ressources provenant du produit de la T.V.A.. Pour l'ensemble des deux Communautés, ces ressources sont accrues chaque année de 2002 à 2011 (successivement 8, 6, 6, 15, 5, 1, 1, 1, 1 et 1 milliards de francs) et, à partir de 2007, elles évoluent de plus comme 91 % de la croissance réelle du Revenu national brut (du Produit Intérieur Brut à partir de 2006). Par ces moyens nouveaux, les ressources des Communautés, et de leur enseignement, sont liées à la croissance des recettes fiscales globales; avant les accords du Lambermont, la part des ressources des deux Communautés dans les recettes fiscales globales du pays diminuait chaque année car les moyens communautaires provenant de la T.V.A. étaient simplement indexés. La répartition entre les deux Communautés de ces moyens supplémentaires ne se fait pas en fonction du nombre d'élèves (environ 43

% - 57 % actuellement) : la clé de répartition évolue de 2002 à 2012 de façon à correspondre alors à la clé I.P.P. (environ 34 % - 66 % actuellement). Pour les moyens supplémentaires, la solidarité fédérale "un élève = un élève" est progressivement remplacée par la clé dite "du juste retour" : à chacun selon sa contribution à l'I.P.P.. De la sorte, les ressources augmentent proportionnellement plus en Communauté flamande qu'en Communauté française.

Depuis 2002, la redevance radiotélévision n'est plus un impôt allant aux Communautés, mais bien un impôt régional. En compensation les Communautés se voient transférer une "dotation compensatoire de la redevance radiotélévision", ce qui modifie peu les recettes de la Communauté française par rapport à la situation avant la régionalisation de cet impôt.

L'intervention accrue du Fédéral dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers est prolongée au-delà de 2001.

Les Communautés perçoivent directement une partie des bénéfices de la Loterie nationale depuis 2002 mais il s'agit ici de recettes déjà affectées à des compétences particulières (comme la recherche scientifique) : elles n'accroissent donc pas les moyens de la Communauté française.

Au total, les moyens supplémentaires issus des accords du Lambertmont augmentent au fil du temps depuis 2002.

Les règles de financement de la Communauté française ont donné lieu à l'évolution suivante des recettes de la Communauté française depuis le refinancement de 2001.

TABLEAU 1.

Evolution des recettes de la Communauté française de 2001 à 2006 (milliers d'euros courants)

	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	06 i vs 01 i nominal	06 i vs 01 i réel
I. Recettes fiscales et générales	6.263.022	6.660.653	6.949.940	6.612.496	7.011.037	7.359.608	17,51%	5,21%
TVA	4.096.835	4.264.327	4.398.265	4.541.614	4.854.039	5.120.780	24,99%	11,91%
<i>dont refinancement</i>	0	79.910	139.941	200.774	348.958	403.442		
IPP	1.607.116	1.624.438	1.629.170	1.682.275	1.753.587	1.821.429	13,34%	1,47%
Redevance Radio-TV	268.667	266.787	257.077	261.216	269.799	281.369	4,73%	-6,24%
Etudiants étrangers	57.182	58.289	59.173	60.261	62.242	64.910	13,52%	1,63%
Autres	67.135	85.900	81.439	67.130	71.370	71.120	5,94%	-5,15%
Emprunts	166.089	360.912	524.816	0	0	0	-100,00%	-100,00%
II. Recettes affectées	173.151	193.609	156.557	120.499	113.671	106.766	-38,34%	-44,79%
Recettes hors emprunts	6.270.085	6.493.350	6.581.681	6.732.995	7.124.708	7.466.374	19,08%	6,61%
Recettes totales	6.436.173	6.854.262	7.106.497	6.732.995	7.124.708	7.466.374	16,01%	3,86%

Ainsi, en 2006, le refinancement de la Communauté française a atteint 403 millions d'euros.

En 2001, les partis francophones ont fixé lors des accords de Val Duchesse des clés pour l'affectation de ces moyens nouveaux entre 2002 et 2010 : après alimentation du Fonds des générations futures (20% des moyens disponibles de 2002 à 2007, 25% par la suite), 75% des marges sont affectées à l'enseignement et 25% aux autres politiques.

Les décisions prises en 2001, accords du Lambermont et de Val Duchesse, balisent jusqu'en 2010 en tout cas le niveau et les clés d'utilisation des moyens budgétaires provenant du refinancement.

Un point important à remarquer est le fait que les moyens issus du refinancement vont progressivement être répartis entre les deux Communautés de façon à correspondre dès 2012 à la clé Impôts des personnes physiques (environ 34% actuellement pour la Communauté française et 66% pour la Communauté flamande) et non plus, comme les moyens de base décidés dans la Loi de refinancement de 1989, suivant la clé « un élève = un élève » (environ 43% pour la Communauté française et 57% pour la Communauté flamande).

Il n'est donc plus possible de calquer l'évolution des dépenses de l'enseignement francophone sur celles de l'enseignement néerlandophone. En particulier, la principale dépense de l'enseignement, à savoir la masse salariale, ne pourra plus évoluer en Communauté française au même rythme qu'en Communauté flamande.

III. MOYENS BUDGETAIRES ET EN PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT EN 2001

Comment se situaient en 2001 le niveau des moyens budgétaires de l'enseignement et celui de l'encadrement dans le fondamental et le secondaire de la Communauté française ?

L'année 2001 est une année « en creux », car elle suit quatre années d'austérité budgétaire en Communauté française et elle précède le refinancement de l'enseignement en Belgique.

La situation de notre enseignement ne peut être appréciée que par comparaison.

Par rapport à la Flandre tout d'abord :

Les dépenses publiques à destination des établissements d'enseignement, faites par les Communautés et les Provinces, sont proportionnelles au nombre d'élèves/étudiants dans les deux communautés linguistiques : environ 43% du côté francophone et 57 % du côté néerlandophone.

Autrement dit, nous dépensons par élève autant que la Flandre qui est plus riche.

Comparaisons internationales ensuite :

L'O.C.D.E.² procède tous les ans aux comparaisons des dépenses publiques d'enseignement en pourcentage du Produit Intérieur Brut (Revenu généré par l'activité économique).

Ces comparaisons se font par pays. Dans l'évaluation de notre effort budgétaire pour l'enseignement, il faut bien entendu tenir compte de la différence du P.I.B. par habitant entre les Communautés française et flamande.

Les résultats de cette comparaison sont clairs.

Les dépenses publiques d'enseignement, en pourcentage du Produit Intérieur Brut sont en Communauté française les plus élevées du monde après le Danemark. On ne peut donc pas reprocher à nos concitoyens de trop peu financer, via l'impôt, leur enseignement ; on ne peut pas non plus reprocher aux décideurs politiques d'affecter dans les budgets trop peu de moyens à l'enseignement.

Le taux d'encadrement (rapport enseignants/élèves) dans le primaire est nettement plus favorable que la moyenne européenne. Dans le secondaire, il est plus favorable que dans tous les pays, à l'exception (peut-être) du Portugal. Il est, de ce fait, paradoxal que nous souffrions d'une pénurie d'enseignants.

La Flandre, dont le taux d'encadrement est moins généreux que le nôtre, ne connaît pas de pénurie d'enseignants, malgré un taux de chômage bien plus bas que chez nous. Elle a remonté à 58 ans l'âge des D.P.P.R. (« prépensions » dans l'enseignement obligatoire), fixée à 55 ans chez nous.

Les dépenses publiques à destination des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire se répartissent entre salaires, dépenses de fonctionnement et dépenses de capital (bâtiments). La part des dépenses salariales dans le total, sont, en Belgique, parmi les plus élevées des pays industrialisés. Nos dépenses de fonctionnement sont plutôt faibles, et nous dépensons une part nettement plus faible qu'ailleurs pour les bâtiments. Il n'est donc pas surprenant que l'état des bâtiments soit préoccupant.

On peut raisonnablement tirer une conclusion de ces comparaisons internationales et avec la Flandre : même dans une année « creuse » comme 2001, notre enseignement ne souffre en tout cas pas d'une insuffisance de moyens financiers, ni d'un nombre trop faible d'enseignants. Si problèmes il y a, ce n'est pas là qu'il faut en chercher la cause ni non plus le remède.

IV. FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET DEPENSES D'ENSEIGNEMENT DE 2001 à 2006

Comme on peut le voir dans le *tableau 1 : Évolution des recettes de la Communauté française de 2001 à 2006*, les recettes totales de la Communauté

² O.C.D.E. : Regards sur l'Éducation, les indicateurs de l'O.C.D.E., 2004.

française ont augmenté, en termes nominaux, de 1.030 millions d'euros (+16,01 %) de 2001 à 2006. Le poste principal, recettes fiscales et générales, a crû de 1.094 millions d'euros, soit + 17,51 %. Le refinancement quant à lui s'élève à 403 millions d'euros en 2006.

Les tableaux 2 et 3 en annexe présentent l'évolution des dépenses primaires et de dette de la Communauté française par division organique de 2001 à 2006.

Les dépenses d'enseignement (chapitre III) ont augmenté de 916 millions d'euros sur cette période, soit plus du double du refinancement.

En particulier, les dépenses de l'enseignement obligatoire (fondamental, secondaire et spécial), compte non tenu des bâtiments scolaires, ont crû de 20,2% (692 millions d'euros), un taux de croissance supérieur à celui des recettes totales et à celui des recettes fiscales et générales de la Communauté française : le refinancement y a donné lieu à une évolution des dépenses plus rapide que celle de l'ensemble des recettes de Communauté française.

Les problèmes budgétaires de la Communauté française, et en particulier sa difficulté à dégager des ressources pour financer la restauration des bâtiments scolaires, découle de ces fortes augmentations de dépenses au cours des cinq dernières années dont la croissance est supérieure à celle des recettes et dont le niveau dépasse de loin le refinancement.

V. PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET DE SON ENSEIGNEMENT : OU ALLONS-NOUS ?

Au cours des quatre dernières années, la Communauté française a pris des engagements de dépenses dans l'enseignement qui la lient pour l'avenir : hausse des salaires réels pour le personnel enseignant de 4% d'ici 2010 au-delà de ce qui a été accordé jusqu'en 2006 à l'ensemble du personnel de la Communauté française, renforcement de l'encadrement dans l'enseignement fondamental, maintien des DPPR à partir de 55 ans dans l'enseignement obligatoire, rattrapage des subventions de fonctionnement, mise en équivalence des avantages sociaux, accroissement des allocations aux universités dans le cadre du décret de Bologne, ...

Les dépenses impliquées par ces décisions seront fort élevées au cours des prochaines années. Par exemple, le maintien des DPPR à 55 ans coûte, en année pleine, entre 60 et 80 millions d'euros, soit plus de 700 millions d'euros en dix ans.

D'ici 2010, ces dépenses supplémentaires déjà décidées seront supérieures à l'accroissement des recettes de la Communauté française, refinancement compris.

La volonté légitime de refinancer la Communauté française et son enseignement en 2001 semble avoir induit des revendications de dépenses supplémentaires allant bien au-delà du refinancement obtenu.

Les dernières perspectives budgétaires de la Communauté française que nous avons estimées, sur base des décisions prises avant juin 2005, mettent en évidence l'absence de marges budgétaires d'ici 2010³. C'est la conséquence de tous les engagements de dépenses bien supérieurs au refinancement décidé en 2001.

VI. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Nous avons mesuré l'importance des moyens, budgétaires et humains, de notre enseignement : par comparaison avec la Flandre et les autres pays industrialisés, ils sont particulièrement importants.

Nous avons aussi pu constater que le refinancement de la Communauté française a donné lieu à une hausse plus rapide des dépenses d'enseignement, depuis 2001 et pour l'avenir, ce qui ne laisse plus de marges budgétaires d'ici 2010.

Malgré le niveau et la hausse de ces moyens, les performances ne sont pas brillantes.

Comme l'ont montré les enquêtes PISA, nous nous classons plutôt mal par rapport aux autres pays industrialisés, et généralement loin derrière la Flandre, en ce qui concerne la maîtrise de la langue maternelle, des mathématiques et des sciences à 15-16 ans. Il s'agit bien sûr de moyennes et beaucoup d'élèves se classent au-dessus, mais c'est vrai aussi pour les autres pays.

Quant au pourcentage de personnes qui ont un diplôme d'enseignement secondaire supérieur, quelle que soit la tranche d'âge, nous sommes dépassés par une quinzaine de pays industrialisés, dont tous nos voisins.

Beaucoup de moyens et de trop faibles résultats : il y a un problème !

Que faire face à ces constats ?

Le message ressassé de jour en jour est pourtant que notre enseignement souffre d'une insuffisance de moyens et est de ce fait soumis à l'austérité. De tous côtés, on réclame des moyens supplémentaires, humains et financiers, ce qui laisse supposer que tout irait mieux avec plus de ressources, sans qu'il soit besoin de modifier l'organisation de notre système d'enseignement.

On n'améliorera pas la situation en continuant à dépenser plus là où les demandes se font les plus pressantes, sans changer le mode de fonctionnement actuel.

³ R.PAQUE, J.DUBOIS, C. JANSSENS et R. DESCHAMPS, « Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2005 à 2015 », Working Papers FUNDP, juin 2005.

Les enseignants ne sont pas en cause. Ils travaillent comme ils peuvent à l'intérieur d'un système dont ils perçoivent les dysfonctionnements, mais qu'ils sont malheureusement impuissants à changer.

La question centrale est celle de l'organisation de notre système d'enseignement qui souffre de nombreux cloisonnements, de rigidités et de comportements corporatistes ; tout ceci l'empêche d'évoluer et d'être aussi performant qu'ailleurs.

Nous devons commencer par une évaluation de l'organisation du système d'enseignement, évaluation réalisée bien entendu par des acteurs extérieurs au système.

Nous devons aussi faire plus confiance aux équipes d'enseignants dans les écoles, en donnant plus de liberté et de responsabilité aux enseignants et aux directeurs, dont le potentiel d'initiatives est sous-utilisé.

VII. PISTES DE REFLEXION RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Cette dernière section contient quelques pistes dont le but est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de notre système d'enseignement et, partant, à ses résultats.

L'apport de moyens budgétaires supplémentaires ne dispense pas la Communauté française d'évaluer l'affectation actuelle de ses ressources. Grâce aux moyens nouveaux, une réflexion à propos de la structure actuelle des dépenses peut déboucher sur une modification progressive des mécanismes qui la sous-tendent au bénéfice de politiques dont on pourrait attendre une amélioration des performances de notre enseignement. Une réorganisation du système d'enseignement est évidemment très difficile et douloureuse en période d'austérité budgétaire ; par contre, lorsque des moyens supplémentaires sont disponibles, la transition peut mieux s'organiser sans coûts humains et sociaux ; il est plus facile de réorienter les dépenses et d'arbitrer entre les différentes demandes.

Évoquons quelques pistes de réflexion relatives à l'organisation de notre enseignement.

7.1. Il convient de développer dans notre enseignement, et à tous les niveaux, une *culture de l'évaluation*. On en est loin au vu des réactions suscitées chez nous par les résultats de comparaisons internationales en matières de maîtrise de la langue maternelle, des mathématiques et des sciences ; les résultats de l'évaluation d'un système ne sont pas à interpréter comme une mise en cause des personnes et de leur conscience professionnelle. L'évaluation est un enjeu décisif si l'on veut améliorer les performances de notre enseignement. Les évaluations doivent être à la fois internes et externes. Elles permettent aux acteurs de l'enseignement, et en particulier aux enseignants et aux directeurs, de se faire une idée plus précise du niveau et surtout des progrès de leurs élèves.

Malgré les difficultés, la mise en place systématique d'une pratique de l'évaluation est réalisable⁴. Elle pourrait être coordonnée par un *observatoire de l'enseignement* qui concevrait et analyserait des bases de données sur la performance et l'efficacité des différents établissements ainsi que du système d'enseignement dans son ensemble. Cet observatoire fonctionnerait en collaboration étroite avec les administrations concernées ainsi que le monde de la recherche ; il aurait un rôle complémentaire de celui du Conseil de l'éducation et de la formation qui réunit les acteurs de l'enseignement.

7.2. Notre enseignement souffre de nombreux *cloisonnements* : entre les quatre réseaux (Communauté, Provinces, Communes, libre subventionné), entre disciplines proches, entre écoles, cloisonnements renforcés par la diversité des statuts des enseignants. Ces cloisonnements ne se justifient pas tous ; ils sont sources de dysfonctionnements, de coûts inutiles, de doubles emplois entraînant à la fois des enseignants en surnombre à certains endroits et des pénuries à d'autres mais ils résistent aux volontés de réforme. Un exemple est l'échec du plan Di Rupo – Busquin de 1993 qui visait à regrouper et spécialiser les trois réseaux de la Communauté, des provinces et des communes. Une réduction, même faible, des cloisonnements améliorerait l'efficacité de notre enseignement.

Les décloisonnements ne devraient pas se limiter aux réseaux officiels. La politique de la Communauté Germanophone, caractérisée par une coopération entre les réseaux officiels et libre en matière d'enseignement, est intéressante à cet égard.

La combinaison de ces cloisonnements et du grand nombre d'options dans l'enseignement secondaire rénové fait que le taux d'encadrement (nombre de personnes rémunérées par élève) y est de plus de 40 % supérieur à celui des pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas).

7.3. Une difficulté que connaît actuellement la Communauté française est la pénurie d'enseignants, à certains endroits et dans certaines disciplines, principalement au niveau du secondaire.

Cette pénurie est à première vue paradoxale, compte tenu de notre taux d'encadrement plus élevé que dans les pays voisins. On a cité le rôle que jouent certainement les nombreux cloisonnements à cet égard, mais ce n'est pas la seule piste à creuser.

La Communauté française, en payant directement les salaires des enseignants du fondamental et du secondaire, et plus généralement en déterminant leurs statuts, est le deuxième employeur du pays, juste après la Communauté flamande. Une meilleure estimation du nombre de départs probables d'enseignants à la retraite ou à la préretraite, par discipline et par année, confrontée au recrutement potentiel provenant des écoles normales et des universités (étudiants inscrits dans les programmes d'agrégation) permettrait d'anticiper les *risques de pénurie* d'enseignants par discipline. Cette information

⁴ voir : Philippe JOUTARD et Claude THELOT « Réussir l'école », Seuil, 1999.

sur les emplois prévisibles dans l'enseignement, par discipline et par diplôme, devrait être communiquée aux jeunes entrant dans l'enseignement supérieur, qui seraient alors mieux éclairés sur les perspectives de carrière d'enseignants qui s'ouvrent à eux.

Une plus grande compatibilité entre les différents statuts des enseignants décloisonnerait leur affectation dans un réseau particulier et rendrait possible le fait qu'ils enseignent là où des pénuries se font sentir.

La possibilité pour des enseignants expérimentés qui souhaiteraient donner des heures supplémentaires, pour une durée et un nombre d'heures de cours limités, serait certainement à court terme la mesure la plus efficace pour réduire les pénuries.

Enfin, les enseignants du primaire et du secondaire peuvent actuellement prendre une "préretraite" financée par la Communauté française à partir de 55 ans (mise en disponibilité de fin de carrière). Cela va à l'encontre de toutes les recommandations actuelles qui consistent à encourager l'allongement de la durée de vie active, et accroît sérieusement les risques de pénuries d'enseignants. L'instauration d'horaires progressivement plus légers à partir d'un certain âge pourrait constituer une formule plus adéquate que le système actuel, en maintenant plus d'enseignants en activité.

7.4. Notre enseignement, surtout aux niveaux du fondamental et du secondaire, est très centralisé, laissant peu de liberté et de responsabilité aux enseignants et aux directeurs, les empêchant de valoriser leur potentiel de créativité. Il est fondamental de réorganiser l'enseignement, au moins au niveau du secondaire, sur base d'une importante *autonomie de gestion des établissements d'enseignement*. Cette autonomie porterait sur la pédagogie : l'école aurait plus de liberté pour concevoir et réaliser des projets pédagogiques. Elle porterait aussi sur le financement suivant les modalités suivantes :

- D'une part, les écoles jouiraient d'une autonomie plus grande dans l'utilisation de leurs moyens financiers qui seraient définis en prenant en compte leurs caractéristiques structurelles (notamment sociales), le nombre d'élèves et les orientations d'études offertes par l'école. Ces moyens seraient attribués de manière lissée selon un plan pluriannuel glissant d'au moins 4 ans. Ils proviendraient du budget public et seraient destinés au personnel et au fonctionnement en fonction de normes communautaires de référence portant sur les barèmes et les taux d'encadrement. Il y aurait limitation stricte du recours par l'école à d'autres ressources financières, le montant de ces "autres ressources financières" étant d'ailleurs lié, par l'intermédiaire d'un fonds de solidarité, à un système de péréquation financière entre divers types d'établissement (cfr. infra l'enveloppe budgétaire destinée aux discriminations positives). Enfin, le tout serait contrôlé dans le cadre du révisorat d'entreprise.
- D'autre part, le ministère gèrerait une seconde enveloppe budgétaire destinée à financer des discriminations positives basées sur des critères sociaux et pédagogiques explicites tels que zones d'éducation prioritaire, nécessité de maintenir un pôle d'activités et de développement scolaire, culturel et sportif

dans une banlieue ou une partie de commune, action contre l'échec en partenariat avec des associations pour des écoles de devoirs, des bibliothèques de rue ou des centres de documentation. L'utilisation de cette enveloppe budgétaire supplémentaire ne peut pas devenir automatique afin d'éviter qu'elle génère des rentes de situation mais elle ne peut pas non plus obéir, vu la spécificité des questions, à une logique ponctuelle et annuelle. C'est donc une logique pluriannuelle qui doit être mise en œuvre. En outre, elle doit être évaluée régulièrement, en fonction des difficultés sociales et culturelles affrontées et des résultats atteints.

- L'établissement scolaire ne paierait pas lui-même son personnel. Le ministère calcule le coût moyen d'un enseignant et retire du budget attribué à l'école le produit de ce coût moyen par le nombre d'enseignants engagés exprimés en ETP. Le solde budgétaire est versé à l'établissement aux fins de financer ses dépenses de fonctionnement. Chaque enseignant perçoit un traitement inchangé par rapport au système actuel, et il continue à être payé par le ministère.

Un élément essentiel de ce système d'autonomie de gestion des écoles est l'introduction d'une modalisation des subventions qui tient compte des caractéristiques structurelles (sociales et culturelles) auxquelles les établissements sont confrontés. En outre, les moyens collectés par les écoles doivent être connus et vérifiés (par des réviseurs d'entreprise) et un système de péréquation des moyens selon des clés liées aux facteurs structurels doit être mis en place selon l'esprit de la discrimination positive.

Annexes : tableaux 2 et 3.

Communauté française - Tableau 2. Évolution des dépenses primaires et de dette de la Communauté française de 2001 à 2006 (milliers d'euros courants)

	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	02 i vs 01 i nominal	03 i vs 02 i nominal	04 i vs 03 i nominal	05 i vs 04 i nominal	06 i vs 05 i nominal	06 i vs 01 i nominal
DO 01 Parlement de la CF	14.752	20.124	20.531	22.083	22.820	26.323	36,42%	2,02%	7,56%	3,34%	15,35%	78,44%
DO 06 Cabinets ministériels	20.585	21.322	23.165	24.154	24.154	22.783	3,58%	8,64%	4,27%	0,00%	-5,68%	10,68%
DO 10 Services du Gouvernement de la CF et organismes non rattachés aux divisions organiques	0	0	506	28.876	30.201	1.005			5606,72%	4,59%	-96,67%	
DO 11 Secrétariat général	170.300	288.085	261.199	223.293	289.962	363.343	69,16%	-9,33%	-14,51%	29,86%	25,31%	113,35%
DO 12 Informatique	14.455	18.823	19.431	21.571	23.131	23.594	30,22%	3,23%	11,01%	7,23%	2,00%	63,22%
DO 13 Gestion des immeubles	14.239	15.485	16.513	15.414	18.456	19.731	8,75%	6,64%	-6,66%	19,74%	6,91%	38,57%
DO 14 Relations internationales et actions du Fonds Social Européen	100.833	102.147	65.494	33.030	32.889	32.914	1,30%	-35,88%	-49,57%	-0,43%	0,08%	-67,36%
Total Chapitre I	335.164	465.986	406.839	368.421	441.613	489.693	39,03%	-12,69%	-9,44%	19,87%	10,89%	46,11%
DO 15 Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport	23.138	23.545	25.321	26.283	27.990	29.458	1,76%	7,54%	3,80%	6,49%	5,24%	27,31%
DO 16 Santé	13.007	14.961	30.059	30.615	32.067	32.840	15,02%	100,92%	1,85%	4,74%	2,41%	152,48%
DO 17 Aide à la jeunesse	164.810	168.075	172.378	176.671	181.667	200.942	1,98%	2,56%	2,49%	2,83%	10,61%	21,92%
DO 18 Aide sociale spécialisée	1.284	1.284	1.330	1.491	1.491	1.522	0,00%	3,58%	12,11%	0,00%	2,08%	18,54%
DO 19 Enfance	122.338	126.159	131.408	140.212	163.063	170.452	3,12%	4,16%	6,70%	16,30%	4,53%	39,33%
DO 20 Affaires générales - Culture	45.471	47.371	48.584	47.819	49.258	40.927	4,18%	2,56%	-1,57%	3,01%	-16,91%	-9,99%
DO 21 Arts de la scène	59.128	62.250	64.133	66.480	68.481	70.419	5,28%	3,02%	3,66%	3,01%	2,83%	19,10%
DO 22 Livres	15.320	15.706	16.234	16.370	15.159	15.793	2,52%	3,36%	0,84%	-7,40%	4,18%	3,09%
DO 23 Jeunesse et éducation permanente	32.164	33.400	34.416	36.864	41.912	42.032	3,84%	3,04%	7,11%	13,69%	0,29%	30,68%
DO 24 Patrimoine culturel et arts plastiques	8.319	9.606	10.462	11.071	12.053	12.511	15,47%	8,91%	5,82%	8,87%	3,80%	50,39%
DO 25 Audiovisuel et multimédia	193.518	197.182	199.461	204.922	210.627	227.687	1,89%	1,16%	2,74%	2,78%	8,10%	17,66%
DO 26 Sport	26.981	28.595	30.264	28.974	33.881	36.752	5,98%	5,84%	-4,26%	16,94%	8,47%	36,21%
Total Chapitre II	705.478	728.134	764.050	787.772	837.649	881.335	3,21%	4,93%	3,10%	6,33%	5,22%	24,93%
DO 40 Services communs, affaires générales, recherche et éducation	49.750	78.178	50.021	39.337	59.634	65.109	57,14%	-36,02%	-21,36%	51,60%	9,18%	30,87%
DO 41 Inspection pédagogique interréseaux	0	0	0	14.261	14.435	14.742				1,22%	2,13%	
DO 44 Bâtiments scolaires	78.773	79.760	77.434	80.329	88.096	93.881	1,25%	-2,92%	3,74%	9,67%	6,57%	19,18%
DO 45 Recherche scientifique	88.198	90.961	93.116	94.571	96.571	105.239	3,13%	2,37%	1,56%	2,11%	8,98%	19,32%
DO 46 Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	1.125	1.160	1.160	1.163	1.151	1.151	3,11%	0,00%	0,26%	-1,03%	0,00%	2,31%
DO 47 Allocations et prêts d'études	35.702	34.540	35.019	35.704	34.198	39.016	-3,25%	1,39%	1,96%	-4,22%	14,09%	9,28%

	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	02 i vs 01 i nominal	03 i vs 02 i nominal	04 i vs 03 i nominal	05 i vs 04 i nominal	06 i vs 05 i nominal	06 i vs 01 i nominal
DO 48 Centres PMS	76.168	77.745	66.191	66.816	68.975	70.771	2,07%	-14,86%	0,94%	3,23%	2,60%	-7,09%
DO 50 Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la CF	16.485	16.432	15.189	14.773	14.547	16.082	-0,32%	-7,56%	-2,74%	-1,53%	10,55%	-2,44%
DO 51 Enseignement préscolaire et primaire <i>dont personnel enseignant</i>	1.249.131 1.086.706	1.285.640 1.115.152	1.335.200 1.153.618	1.357.594 1.176.444	1.458.536 1.257.182	1.539.274 1.319.917	2,92% 2,62%	3,85% 3,45%	1,68% 1,98%	7,44% 6,86%	5,54% 4,99%	23,23% 21,46%
DO 52 Enseignement secondaire <i>dont personnel enseignant</i>	1.880.270 1.626.501	1.904.729 1.639.855	1.951.522 1.678.697	2.031.979 1.755.491	2.140.354 1.839.696	2.208.931 1.907.826	1,30% 0,82%	2,46% 2,37%	4,12% 4,57%	5,33% 4,80%	3,20% 3,70%	17,48% 17,30%
DO 53 Enseignement spécial <i>dont personnel enseignant</i>	297.797 236.996	306.791 243.929	319.276 254.171	340.122 270.224	370.625 294.232	371.511 291.544	3,02% 2,93%	4,07% 4,20%	6,53% 6,32%	8,97% 8,88%	0,24% -0,91%	24,75% 23,02%
DO 54 Enseignement universitaire <i>dont fonctionnement des Universités</i>	462.857 435.651	476.319 448.215	484.311 455.952	498.578 468.725	517.071 482.779	542.567 503.752	2,91% 2,88%	1,68% 1,73%	2,95% 2,80%	3,71% 3,00%	4,93% 4,34%	17,22% 15,63%
DO 55 Enseignement supérieur hors universités et Hautes Ecoles (HE) <i>dont fonctionnement des HE</i>	315.821 266.049	327.652 276.813	332.039 282.903	337.761 287.723	349.281 298.179	362.121 307.620	3,75% 4,05%	1,34% 2,20%	1,72% 1,70%	3,41% 3,63%	3,68% 3,17%	14,66% 15,63%
DO 56 Enseignement de promotion sociale <i>dont personnel enseignant</i>	122.757 109.259	125.349 111.438	122.820 111.438	127.643 115.289	134.071 122.087	141.849 126.368	2,11% 1,99%	-2,02% 0,00%	3,93% 3,46%	5,04% 5,90%	5,80% 3,51%	15,55% 15,66%
DO 57 Enseignement artistique <i>dont personnel enseignant</i>	116.644 106.991	114.363 104.777	117.196 106.754	125.074 114.207	128.761 118.141	136.310 125.211	-1,96% -2,07%	2,48% 1,89%	6,72% 6,98%	2,95% 3,44%	5,86% 5,98%	16,86% 17,03%
DO 58 Enseignement à distance	2.692	2.686	3.163	3.071	3.012	2.949	-0,22%	17,76%	-2,91%	-1,92%	-2,09%	9,55%
Total Chapitre III	4.794.169	4.922.305	5.003.657	5.168.776	5.479.318	5.711.503	2,67%	1,65%	3,30%	6,01%	4,24%	19,13%
DO 85 Dette publique	421	472	472	472	815	815	12,11%	0,00%	0,00%	72,67%	0,00%	93,59%
DO 86 Dette liées aux investissements immobiliers des institutions universitaires	0	0	0	0	0	0						
DO 87 Dette liées aux emprunts des OIP pris en charge par la CF	0	0	0	0	0	0						
Total Chapitre IV (hors intérêts et amortissements)	421	472	472	472	815	815	12,11%	0,00%	0,00%	72,67%	0,00%	93,59%
DO 90 Dotations RW & COCOF	380.301	376.939	346.192	350.846	359.980	381.229	-0,88%	-8,16%	1,34%	2,60%	5,90%	0,24%
Total Chapitre V	380.301	376.939	346.192	350.846	359.980	381.229	-0,88%	-8,16%	1,34%	2,60%	5,90%	0,24%
Dépenses primaires totales	6.215.534	6.493.836	6.521.210	6.676.287	7.119.375	7.464.575	4,48%	0,42%	2,38%	6,64%	4,85%	20,10%
Charges d'intérêt	133.877	148.250	156.062	149.602	140.119	140.382	10,74%	5,27%	-4,14%	-6,34%	0,19%	4,86%
Charges d'amortissement	86.763	212.176	429.225	277.635	425.875	0	144,55%	102,30%	-35,32%	53,39%	-100,00%	-100,00%
Dépenses de dette	220.640	360.426	585.287	427.237	565.994	140.382	63,35%	62,39%	-27,00%	32,48%	-75,20%	-36,38%
Dépenses totales	6.436.174	6.854.262	7.106.497	7.103.524	7.685.369	7.604.957	6,50%	3,68%	-0,04%	8,19%	-1,05%	18,16%

Sources : Budgets général des dépenses de la Communauté française pour les exercices 2001 initial, 2002 initial, 2003 initial, 2004 initial, 2005 initial et 2006 initial ; calculs CREW.

Communauté française - Tableau 3. Évolution des dépenses primaires et de dette de la Communauté française de 2001 à 2006 (milliers d'euros constants de 2001)

	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	02 i vs 01 i réel	03 i vs 02 i réel	04 i vs 03 i réel	05 i vs 04 i réel	06 i vs 05 i réel	06 i vs 01 i réel
DO 01 Parlement de la CF	14.752	19.799	19.884	20.948	21.025	23.567	34,21%	0,43%	5,35%	0,37%	12,09%	59,76%
DO 06 Cabinets ministériels	20.585	20.978	22.435	22.912	22.254	20.398	1,91%	6,95%	2,13%	-2,87%	-8,34%	-0,91%
DO 10 Services du Gouvernement de la CF et organismes non rattachés aux divisions organiques	0	0	490	27.391	27.826	900			5489,56%	1,59%	-96,77%	
DO 11 Secrétariat général	170.300	283.431	252.962	211.812	267.159	325.303	66,43%	-10,75%	-16,27%	26,13%	21,76%	91,02%
DO 12 Informatique	14.455	18.519	18.818	20.462	21.312	21.124	28,11%	1,62%	8,73%	4,15%	-0,88%	46,13%
DO 13 Gestion des immeubles	14.239	15.235	15.992	14.621	17.005	17.665	6,99%	4,97%	-8,57%	16,30%	3,89%	24,06%
DO 14 Relations internationales et actions du Fonds Social Européen	100.833	100.497	63.429	31.332	30.303	29.468	-0,33%	-36,88%	-50,60%	-3,28%	-2,75%	-70,78%
Total Chapitre I	335.164	458.458	394.010	349.478	406.883	438.424	36,79%	-14,06%	-11,30%	16,43%	7,75%	30,81%
DO 15 Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport	23.138	23.165	24.523	24.932	25.789	26.374	0,12%	5,86%	1,67%	3,44%	2,27%	13,99%
DO 16 Santé	13.007	14.719	29.111	29.041	29.545	29.402	13,16%	97,78%	-0,24%	1,74%	-0,49%	126,05%
DO 17 Aide à la jeunesse	164.810	165.360	166.942	167.587	167.380	179.904	0,33%	0,96%	0,39%	-0,12%	7,48%	9,16%
DO 18 Aide sociale spécialisée	1.284	1.263	1.288	1.414	1.374	1.363	-1,62%	1,96%	9,80%	-2,87%	-0,81%	6,13%
DO 19 Enfance	122.338	124.121	127.264	133.003	150.239	152.606	1,46%	2,53%	4,51%	12,96%	1,58%	24,74%
DO 20 Affaires générales - Culture	45.471	46.606	47.052	45.360	45.384	36.642	2,50%	0,96%	-3,60%	0,05%	-19,26%	-19,42%
DO 21 Arts de la scène	59.128	61.244	62.111	63.062	63.095	63.046	3,58%	1,41%	1,53%	0,05%	-0,08%	6,63%
DO 22 Livres	15.320	15.452	15.722	15.528	13.967	14.140	0,86%	1,75%	-1,23%	-10,06%	1,24%	-7,71%
DO 23 Jeunesse et éducation permanente	32.164	32.860	33.331	34.969	38.616	37.631	2,17%	1,43%	4,91%	10,43%	-2,55%	17,00%
DO 24 Patrimoine culturel et arts plastiques	8.319	9.451	10.132	10.502	11.105	11.201	13,61%	7,21%	3,65%	5,75%	0,86%	34,65%
DO 25 Audiovisuel et multimédia	193.518	193.997	193.171	194.386	194.063	203.849	0,25%	-0,43%	0,63%	-0,17%	5,04%	5,34%
DO 26 Sport	26.981	28.133	29.310	27.484	31.217	32.904	4,27%	4,18%	-6,23%	13,58%	5,41%	21,95%
Total Chapitre II	705.478	716.371	739.956	747.268	771.774	789.063	1,54%	3,29%	0,99%	3,28%	2,24%	11,85%
DO 40 Services communs, affaires générales, recherche et éducation	49.750	76.915	48.444	37.314	54.944	58.292	54,60%	-37,02%	-22,97%	47,25%	6,09%	17,17%
DO 41 Inspection pédagogique interréseaux	0	0	0	13.528	13.300	13.199				-1,69%	-0,76%	
DO 44 Bâtiments scolaires	78.773	78.471	74.992	76.199	81.168	84.052	-0,38%	-4,43%	1,61%	6,52%	3,55%	6,70%
DO 45 Recherche scientifique	88.198	89.492	90.180	89.709	88.976	94.221	1,47%	0,77%	-0,52%	-0,82%	5,89%	6,83%
DO 46 Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	1.125	1.141	1.123	1.103	1.060	1.030	1,45%	-1,56%	-1,80%	-3,87%	-2,83%	-8,40%
DO 47 Allocations et prêts d'études	35.702	33.982	33.915	33.868	31.509	34.931	-4,82%	-0,20%	-0,14%	-6,97%	10,86%	-2,16%

	2001 initial	2002 initial	2003 initial	2004 initial	2005 initial	2006 initial	02 i vs 01 i réel	03 i vs 02 i réel	04 i vs 03 i réel	05 i vs 04 i réel	06 i vs 05 i réel	06 i vs 01 i réel
DO 48 Centres PMS	76.168	76.489	64.104	63.381	63.551	63.362	0,42%	-16,19%	-1,13%	0,27%	-0,30%	-16,81%
DO 50 Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la CF	16.485	16.167	14.710	14.013	13.403	14.398	-1,93%	-9,01%	-4,74%	-4,36%	7,43%	-12,66%
DO 51 Enseignement préscolaire et primaire <i>dont personnel enseignant</i>	1.249.131 1.086.706	1.264.871 1.097.137	1.293.096 1.117.240	1.287.792 1.115.956	1.343.833 1.158.314	1.378.119 1.181.727	1,26% 0,96%	2,23% 1,83%	-0,41% -0,11%	4,35% 3,80%	2,55% 2,02%	10,33% 8,74%
DO 52 Enseignement secondaire <i>dont personnel enseignant</i>	1.880.270 1.626.501	1.873.959 1.613.364	1.889.983 1.625.761	1.927.502 1.665.230	1.972.031 1.695.018	1.977.665 1.708.085	-0,34% -0,81%	0,86% 0,77%	1,99% 2,43%	2,31% 1,79%	0,29% 0,77%	5,18% 5,02%
DO 53 Enseignement spécial <i>dont personnel enseignant</i>	297.797 236.996	301.835 239.988	309.208 246.156	322.634 256.330	341.478 271.093	332.615 261.021	1,36% 1,26%	2,44% 2,57%	4,34% 4,13%	5,84% 5,76%	-2,60% -3,72%	11,69% 10,14%
DO 54 Enseignement universitaire <i>dont fonctionnement des Universités</i>	462.857 435.651	468.624 440.974	469.039 441.574	472.943 444.625	476.407 444.812	485.763 451.011	1,25% 1,22%	0,09% 0,14%	0,83% 0,69%	0,73% 0,04%	1,96% 1,39%	4,95% 3,53%
DO 55 Enseignement supérieur hors universités et Hautes Ecoles (HE) <i>dont fonctionnement des HE</i>	315.821 266.049	322.359 272.341	321.568 273.982	320.395 272.929	321.813 274.729	324.208 275.413	2,07% 2,37%	-0,25% 0,60%	-0,37% -0,38%	0,44% 0,66%	0,74% 0,25%	2,66% 3,52%
DO 56 Enseignement de promotion sociale <i>dont personnel enseignant</i>	122.757 109.259	123.324 109.638	118.947 107.924	121.080 109.361	123.527 112.486	126.998 113.138	0,46% 0,35%	-3,55% -1,56%	1,79% 1,33%	2,02% 2,86%	2,81% 0,58%	3,45% 3,55%
DO 57 Enseignement artistique <i>dont personnel enseignant</i>	116.644 106.991	112.515 103.084	113.500 103.388	118.643 108.335	118.635 108.850	122.039 112.102	-3,54% -3,65%	0,88% 0,29%	4,53% 4,79%	-0,01% 0,48%	2,87% 2,99%	4,63% 4,78%
DO 58 Enseignement à distance	2.692	2.643	3.063	2.913	2.775	2.640	-1,83%	15,92%	-4,90%	-4,74%	-4,86%	-1,92%
Total Chapitre III	4.794.170	4.842.786	4.845.872	4.903.017	5.048.411	5.113.533	1,01%	0,06%	1,18%	2,97%	1,29%	6,66%
DO 85 Dette publique	421	464	457	448	751	730	10,30%	-1,56%	-2,05%	67,71%	-2,83%	73,32%
DO 86 Dette liées aux investissements immobiliers des institutions universitaires	0	0	0	0	0	0						
DO 87 Dette liées aux emprunts des OIP pris en charge par la CF	0	0	0	0	0	0						
Total Chapitre IV (hors intérêts et amortissements)	421	464	457	448	751	730	10,30%	-1,56%	-2,05%	67,71%	-2,83%	73,32%
DO 90 Dotations RW & COCOF	380.301	370.850	335.275	332.807	331.670	341.316	-2,49%	-9,59%	-0,74%	-0,34%	2,91%	-10,25%
Total Chapitre V	380.301	370.850	335.275	332.807	331.670	341.316	-2,49%	-9,59%	-0,74%	-0,34%	2,91%	-10,25%
Dépenses primaires totales	6.215.534	6.388.930	6.315.570	6.333.017	6.559.490	6.683.066	2,79%	-1,15%	0,28%	3,58%	1,88%	7,52%
Charges d'intérêt	133.877	145.855	151.141	141.910	129.100	125.685	8,95%	3,62%	-6,11%	-9,03%	-2,65%	-6,12%
Charges d'amortissement	86.763	208.748	415.690	263.360	392.383	0	140,60%	99,13%	-36,65%	48,99%	-100,00%	-100,00%
Dépenses de dette	220.640	354.603	566.831	405.270	521.483	125.685	60,72%	59,85%	-28,50%	28,68%	-75,90%	-43,04%
Dépenses totales	6.436.174	6.743.533	6.882.401	6.738.287	7.080.973	6.808.750	4,78%	2,06%	-2,09%	5,09%	-3,84%	5,79%

Sources : Budget général des dépenses de la Communauté française pour les exercices 2001 initial, 2002 initial, 2003 initial, 2004 initial, 2005 initial et 2006 initial ; calculs CREW.

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006

N°1 – 2006/1

N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet, La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital.

N°2 – 2006/2

R. Deschamps, Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?

N°3 – 2006/3

J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016.

N°4 – 2006/4

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016.

N°5 – 2006/5

C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016.

N°6 – 2006/6

V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016.

N°7 – 2006/7

R. Deschamps, Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir.

N°8 – 2006/8

O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante ».

N°9 – 2006/9

J. Dubois et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées.

N°10 – 2006/10

C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone.

2007

N°11 – 2007/1

- O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique.
- N°12 – 2007/2
O. Meunier et M. Mignolet, Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés.
- N°13 – 2007/3
N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre.
- N°14 – 2007/4
J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017.
- N°15 – 2007/5
C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017.
- N°16 – 2007/6
V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017.
- N°17 – 2007/7
C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps, Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017.
- N°18 – 2007/8
J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps, Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées.
- N°19 – 2007/9
O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).
- N°20 – 2007/10
R. Deschamps, Fédéralisme ou scission du pays ; l'enjeu des finances publiques régionales. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007).
- N°21 – 2007/11
C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin, Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down ».

